



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE  
DE KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

École Lanouette  
18, rue du Couvent  
Saint-Antoine (Québec) G0L 2J0  
Tél. : (418) 867-1616 Téléc. : (418) 868-2411



## Aux parents des élèves de 3<sup>e</sup> année 2023-2024

Voici la liste des articles que votre enfant devra se procurer pour septembre 2023. IL DOIT RENOUELER CES ARTICLES AU FUR ET À MESURE QU'IL EN A BESOIN.

- 1 paire de ciseaux
- 2 gommes à effacer BLANCHES « AUCUNE GOMME À EFFACER DE FANTAISIE »
- 1 règle RIGIDE en centimètres (30 cm) « AUCUNE RÈGLE SOUPLE OU DE MÉTAL »
- 1 boîte de crayons au plomb HB - #13246 HB2 ou # 18241 HB03
- 24 crayons à colorier en bois
- 1 boîte de PETITS crayons-feutres lavables
- 2 bâtons de colle BLANCHES
- 1 stylo bleu et 1 stylo rouge
- 3 cahiers no 12928 LES PLUS PETITES INTERLIGNES
- 3 duo-tangs à pochettes avec 3 attaches (1 bleu, 1 rouge, 1 vert)
- 3 crayons surligneurs (1 bleu, 1 jaune, 1 rose)
- 2 chemises à pochettes sans attache
- 2 crayons à acétate (non permanent)
- 1 taille-crayon AVEC COUVERCLE QUI VISSE
- 2 cartables de 1"
- 1 cartable de 1 1/2"
- 2 paquets de 8 séparateurs
- 10 pochettes transparentes
- 1 sac pour l'éducation physique avec chandail, culotte courte, espadrilles à semelles pâles si possible

### Autres articles nécessaires :

Un petit étui à crayons en tissu ou en cuir. Si certains articles peuvent servir encore cette année, il n'est pas nécessaire d'en acheter des neufs. Les élèves doivent avoir des chaussures d'intérieur et d'extérieur.

N.B. Il est possible que l'enseignant (e) de votre enfant vous demande quelques articles supplémentaires en début d'année.

---

**\*IL EST IMPORTANT DE BIEN IDENTIFIER TOUS LES ARTICLES\***

---

S.V.P. Gardez des réserves de matériel à la maison. Merci!  
VOUS RECEVREZ EN DÉBUT D'ANNÉE SCOLAIRE UNE FACTURE POUR LES CAHIERS D'ACTIVITÉS.

La liste est disponible sur le site Internet de l'école : <https://lanouette.csskamoups.gouv.qc.ca>

**Le service de garde « LE COFFRE-AUX-TRÉSORS » sera ouvert à compter du 28 août dès 7 h 15.**